

Journals

No. 88

Thursday, April 10, 2003

10:00 a.m.

Journaux

N° 88

Le jeudi 10 avril 2003

10 heures

The Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Whereupon, Mr. Bélair (Timmins—James Bay), Deputy Chairman of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to Standing Order 8.

PRAYERS

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Pagtakhan (Minister of Veterans Affairs), seconded by Mr. Pettigrew (Minister for International Trade), Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled “An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act”.

PRESENTING REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS

Pursuant to Standing Order 34(1), Mrs. Parrish (Mississauga Centre) presented the Report of the Canadian NATO Parliamentary Association respecting its participation at the Joint Meeting of the Defence and Security, Economics and Security, and Political Committees of the NATO Parliamentary Assembly, held in Brussels from February 16 to 18, 2003, and its participation at the annual Economics and Security Committee consultation with the OECD, held in Paris on February 19, 2003. — Sessional Paper No. 8565-372-50-03.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M. Bélair (Timmins—Baie James), Vice-président des comités pléniers, assume la présidence, conformément à l'article 8 du Règlement.

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Pagtakhan (ministre des Anciens combattants), appuyé par M. Pettigrew (ministre du Commerce international), le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommandation
(Conformément à l'article 79(2) du Règlement)

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada ».

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS
INTERPARLEMENTAIRES

Conformément à l'article 34(1) du Règlement, M^{me} Parrish (Mississauga-Centre) présente le rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN concernant sa participation à la réunion conjointe de la Commission de la défense et de la sécurité, de la Commission de l'économie et de la sécurité et de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, tenue à Bruxelles du 16 au 18 février 2003, et sa participation à la consultation annuelle de la Commission de l'économie et de la sécurité auprès de l'OCDE, tenue à Paris le 19 février 2003. — Document parlementaire n° 8565-372-50-03.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Williams (St. Albert), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 11th Report of the Committee (Main Estimates 2003-2004 — Vote 20 under FINANCE). — Sessional Paper No. 8510-372-59.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 23*) was tabled.

Mr. Williams (St. Albert), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 12th Report of the Committee (Public Accounts of Canada, 2001-2002). — Sessional Paper No. 8510-372-60.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 4 and 24*) was tabled.

Mr. Williams (St. Albert), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 13th Report of the Committee (Chapter 7 of the December 2002 Report of the Auditor General of Canada (Canadian Space Agency — Implementing the Canadian Space Program)). — Sessional Paper No. 8510-372-61.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 10 and 24*) was tabled.

Mr. Steckle (Huron—Bruce), from the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food, presented the First Report of the Committee, “Bovine Tuberculosis in the Immediate Vicinity of Riding Mountain National Park in Manitoba”. — Sessional Paper No. 8510-372-62.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 4, 14, 18 and 25*) was tabled.

Mr. Adams (Peterborough), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 27th Report of the Committee (code of conduct). — Sessional Paper No. 8510-372-63.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 5, 6, 8 to 13, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30 and 33*) was tabled.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Williams (St. Albert), du Comité permanent des comptes publics, présente le 11^e rapport de ce Comité (Budget principal des dépenses 2003-2004 — crédit 20 sous la rubrique FINANCES). — Document parlementaire n^o 8510-372-59.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion n^o 23*) est déposé.

M. Williams (St. Albert), du Comité permanent des comptes publics, présente le 12^e rapport de ce Comité (Comptes publics du Canada 2001-2002). — Document parlementaire n^o 8510-372-60.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n^{os} 4 et 24*) est déposé.

M. Williams (St. Albert), du Comité permanent des comptes publics, présente le 13^e rapport de ce Comité (Chapitre 7 du rapport du Vérificateur général du Canada de décembre 2002 (Agence spatiale canadienne — La mise en oeuvre du programme spatial canadien)). — Document parlementaire n^o 8510-372-61.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n^{os} 10 et 24*) est déposé.

M. Steckle (Huron—Bruce), du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, présente le premier rapport de ce Comité, « La tuberculose bovine dans la région immédiate du parc national du Mont-Riding au Manitoba ». — Document parlementaire n^o 8510-372-62.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n^{os} 4, 14, 18 et 25*) est déposé.

M. Adams (Peterborough), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 27^e rapport de ce Comité (code de déontologie). — Document parlementaire n^o 8510-372-63.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n^{os} 5, 6, 8 à 13, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30 et 33*) est déposé.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— by Mr. Solberg (Medicine Hat), one concerning pornography (No. 372-1388) and one concerning stem cell research (No. 372-1389);

— by Mr. Telegdi (Kitchener—Waterloo), one concerning the Canada Post Corporation (No. 372-1390) and two concerning pornography (Nos. 372-1391 and 372-1392);

— by Mr. Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin), eight concerning stem cell research (Nos. 372-1393 to 372-1400);

— by Mr. Harb (Ottawa Centre), one concerning the Canada Post Corporation (No. 372-1401);

— by Mr. Sorenson (Crowfoot), one concerning pornography (No. 372-1402);

— by Mr. Adams (Peterborough), one concerning aboriginal affairs (No. 372-1403);

— by Mr. Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans), two concerning war on Iraq (Nos. 372-1404 and 372-1405);

— by Mr. Steckle (Huron—Bruce), one concerning the Canada Post Corporation (No. 372-1406) and one concerning stem cell research (No. 372-1407);

— by Mr. Herron (Fundy—Royal), one concerning the Canadian Charter of Rights and Freedoms (No. 372-1408);

— by Mrs. Ur (Lambton—Kent—Middlesex), one concerning the Canadian Charter of Rights and Freedoms (No. 372-1409), one concerning gasoline additives (No. 372-1410) and two concerning marriage (Nos. 372-1411 and 372-1412);

— by Mr. Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre), four concerning the Divorce Act (Nos. 372-1413 to 372-1416).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. McLellan (Minister of Health), seconded by Mr. Vanclief (Minister of Agriculture and Agri-Food), — That Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction, be now read a third time and do pass;

And of the amendment of Mr. Merrifield (Yellowhead), seconded by Mr. Penson (Peace River), — That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following:

“Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction, be not now read a third time but be referred back the Standing Committee on Health for the purpose of reconsidering Clause 18 with the view to allow children born through donor eggs or sperm to know the identity of their biological parents.”.

The debate continued.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

— par M. Solberg (Medicine Hat), une au sujet de la pornographie (n^o 372-1388) et une au sujet de la recherche sur les cellules souches (n^o 372-1389);

— par M. Telegdi (Kitchener—Waterloo), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 372-1390) et deux au sujet de la pornographie (n^{os} 372-1391 et 372-1392);

— par M. Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin), huit au sujet de la recherche sur les cellules souches (n^{os} 372-1393 à 372-1400);

— par M. Harb (Ottawa-Centre), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 372-1401);

— par M. Sorenson (Crowfoot), une au sujet de la pornographie (n^o 372-1402);

— par M. Adams (Peterborough), une au sujet des affaires autochtones (n^o 372-1403);

— par M. Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans), deux au sujet de la guerre sur l'Irak (n^{os} 372-1404 et 372-1405);

— par M. Steckle (Huron—Bruce), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 372-1406) et une au sujet de la recherche sur les cellules souches (n^o 372-1407);

— par M. Herron (Fundy—Royal), une au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés (n^o 372-1408);

— par M^{me} Ur (Lambton—Kent—Middlesex), une au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés (n^o 372-1409), une au sujet des additifs dans l'essence (n^o 372-1410) et deux au sujet du mariage (n^{os} 372-1411 et 372-1412);

— par M. Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre), quatre au sujet de la Loi sur le divorce (n^{os} 372-1413 à 372-1416).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McLellan (ministre de la Santé), appuyée par M. Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire), — Que le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, soit maintenant lu une troisième fois et adopté;

Et de l'amendement de M. Merrifield (Yellowhead), appuyé par M. Penson (Peace River), — Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent de la santé afin que celui-ci réexamine l'article 18 pour permettre aux enfants nés à partir des oeufs ou du spermatozoïde d'un donneur de connaître l'identité de leurs parents biologiques. ».

Le débat se poursuit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That Private Member's Business motion M-388, standing in the order of precedence on the Order Paper in the name of Mr. St. Denis (Algoma—Manitoulin), be withdrawn.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. McLellan (Minister of Health), seconded by Mr. Vanclief (Minister of Agriculture and Agri-Food), — That Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction, be now read a third time and do pass;

And of the amendment of Mr. Merrifield (Yellowhead), seconded by Mr. Penson (Peace River), — That the motion be amended by deleting all the words after the word "That" and substituting the following:

"Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction, be not now read a third time but be referred back the Standing Committee on Health for the purpose of reconsidering Clause 18 with the view to allow children born through donor eggs or sperm to know the identity of their biological parents."

The debate continued.

The question was put on the amendment and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Tuesday, April 29, 2003, at the expiry of the time provided for Government Orders.

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-9, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, as reported by the Standing Committee on Environment and Sustainable Development with amendments.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1 — Motions Nos. 1 to 24.

Group No. 2 — Motions Nos. 25 to 27.

Group No. 1

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 1, — That Bill C-9, in Clause 1, be amended by replacing lines 4 to 7 on page 2 with the following:

"but does not include the Executive Council of — or a minister, department, agency or body of the government of — Yukon, the Northwest Territories or Nunavut, a council of the band within the"

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que la motion M-388 aux Affaires émanant des députés, inscrite dans l'ordre de priorité au Feuilleton au nom de M. St. Denis (Algoma—Manitoulin), soit retirée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McLellan (ministre de la Santé), appuyée par M. Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire), — Que le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, soit maintenant lu une troisième fois et adopté;

Et de l'amendement de M. Merrifield (Yellowhead), appuyé par M. Penson (Peace River), — Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent de la santé afin que celui-ci réexamine l'article 18 pour permettre aux enfants nés à partir des oeufs ou du spermatozoïde d'un donneur de connaître l'identité de leurs parents biologiques. »

Le débat se poursuit.

L'amendement est mis aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 29 avril 2003, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, dont le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes :

Groupe n^o 1 — motions n^{os} 1 à 24.

Groupe n^o 2 — motions n^{os} 25 à 27.

Groupe n^o 1

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n^o 1, — Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 à 7, page 2, de ce qui suit :

« Sont exclus le conseil exécutif et les ministres du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que les ministères et les organismes de l'administration publique de ces territoires, tout conseil de bande au »

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 2, — That Bill C-9, in Clause 1, be amended by replacing lines 32 to 36 on page 2 with the following:

“ those lands, other than lands under the administration and control of the Commissioner of Yukon, the Northwest Territories or Nunavut,”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 3, — That Bill C-9, in Clause 2, be amended by replacing, in the French version, line 3 on page 4 with the following:

“tive et en temps opportun au processus”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 4, — That Bill C-9, in Clause 5, be amended by replacing, in the French version, lines 18 to 20 on page 5 with the following:

“environnementale du projet si une autorité fédérale — autre que la société d'État — doit prendre”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 5, — That Bill C-9, in Clause 6, be amended by replacing lines 24 and 25 on page 8 with the following:

“(2) An environmental assessment of a project under this section is”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 6, — That Bill C-9, in Clause 8, be amended by replacing, in the French version, line 39 on page 10 with the following:

“éventuellement — de l'expertise ou des connaissances vou-”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 7, — That Bill C-9, in Clause 8, be amended by replacing, in the French version, lines 16 to 21 on page 11 with the following:

“cées :

- (a) s'il n'y a qu'une autorité responsable du projet, par celle-ci;
- (b) s'il y a plusieurs autorités responsables du projet, par celle qu'elles désignent conjointement ou, si elles ne le font pas dans un délai raisonnable, par celle que l'Agence dési-”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 8, — That Bill C-9, in Clause 9, be amended

(a) by replacing, in the French version, line 18 on page 12 with the following:

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 2, — Que le projet de loi C-9, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 33 à 37, page 2, de ce qui suit :

« terres dont le Commissaire du Yukon, celui des Territoires du Nord-Ouest ou celui du Nunavut a la gestion et la maîtrise; »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 3, — Que le projet de loi C-9, à l'article 2, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 3, page 4, de ce qui suit :

« tive et en temps opportun au processus »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 4, — Que le projet de loi C-9, à l'article 5, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 18 à 20, page 5, de ce qui suit :

« environnementale du projet si une autorité fédérale — autre que la société d'État — doit prendre »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 5, — Que le projet de loi C-9, à l'article 6, soit modifié par substitution, aux lignes 17 et 18, page 8, de ce qui suit :

« (2) L'évaluation environnementale d'un projet est effectuée dans les cas où »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 6, — Que le projet de loi C-9, à l'article 8, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 39, page 10, de ce qui suit :

« éventuellement — de l'expertise ou des connaissances vou- »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 7, — Que le projet de loi C-9, à l'article 8, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 16 à 21, page 11, de ce qui suit :

« cées :

- a) s'il n'y a qu'une autorité responsable du projet, par celle-ci;
- b) s'il y a plusieurs autorités responsables du projet, par celle qu'elles désignent conjointement ou, si elles ne le font pas dans un délai raisonnable, par celle que l'Agence dési- »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 8, — Que le projet de loi C-9, à l'article 9, soit modifié

a) par substitution, dans la version française, à la ligne 18, page 12, de ce qui suit :

“16.3 L'autorité responsable consigne et”

(b) by replacing lines 19 and 20 on page 12 with the following:

“tions pursuant to section 20.”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 9, — That Bill C-9, in Clause 10, be amended by replacing, in the French version, lines 33 to 44 on page 12 with the following:

“(3) Dans les cas où elle estime que la participation du public à l'examen préalable est indiquée ou dans les cas prévus par règlement, l'autorité responsable :

(a) verse au site Internet, avant de donner au public la possibilité d'examiner le rapport d'examen préalable et de faire des observations à son égard, une description de la portée du projet, des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen préalable et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description;

(b) avant de prendre sa décision aux termes de l'article 20, donne au public la possibilité d'exami-”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 10, — That Bill C-9, in Clause 11, be amended

(a) by replacing line 16 on page 14 with the following:

“included in the Internet site.”

(b) by replacing line 9 on page 15 with the following:

“*Canada Gazette* and included in the Internet site.”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 11, — That Bill C-9, in Clause 12, be amended by replacing line 9 on page 16 with the following:

“in relation to a project, the responsible authority shall publish a notice of that course of action in the Registry and, notwithstanding any”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 12, — That Bill C-9, in Clause 12, be amended by adding after line 14 on page 16 the following:

“(4) A responsible authority shall not take any course of action under subsection (1) before the 15th day after the inclusion on the Internet site of

(a) notice of the commencement of the environmental assessment;

(b) a description of the scope of the project; and

« 16.3 L'autorité responsable consigne et »

b) par substitution, aux lignes 21 et 22, page 12, de ce qui suit :

« aux termes de l'article 20. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 9, — Que le projet de loi C-9, à l'article 10, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 33 à 44, page 12, de ce qui suit :

« (3) Dans les cas où elle estime que la participation du public à l'examen préalable est indiquée ou dans les cas prévus par règlement, l'autorité responsable :

a) verse au site Internet, avant de donner au public la possibilité d'examiner le rapport d'examen préalable et de faire des observations à son égard, une description de la portée du projet, des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen préalable et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description;

b) avant de prendre sa décision aux termes de l'article 20, donne au public la possibilité d'exami- »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 10, — Que le projet de loi C-9, à l'article 11, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 12, page 14, de ce qui suit :

« obtenir copie —, au site Internet. »

b) par substitution, à la ligne 7, page 15, de ce qui suit :

« *Gazette du Canada* et versée au site Internet. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 11, — Que le projet de loi C-9, à l'article 12, soit modifié par substitution, aux lignes 5 à 11, page 16, de ce qui suit :

« (3) L'autorité responsable qui prend la décision visée à l'alinéa (1)b) à l'égard d'un projet est tenue de publier un avis de cette décision dans le registre, et aucune attribution conférée sous le régime de toute autre loi fédérale ou de ses règlements ne peut être exercée de façon à permettre la mise en oeuvre, en tout ou en partie, du projet. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 12, — Que le projet de loi C-9, à l'article 12, soit modifié par adjonction, après la ligne 11, page 16, de ce qui suit :

« (4) L'autorité responsable ne peut prendre une décision dans le cadre du paragraphe (1) avant le quinzième jour suivant le versement au site Internet des documents suivants :

a) l'avis du début de l'évaluation environnementale;

b) la description de la portée du projet;

(c) where the responsible authority, in accordance with subsection 18(3), gives the public an opportunity to participate in the screening of a project, a description of the factors to be taken into consideration in the environmental assessment and of the scope of those factors or an indication of how such a description may be obtained.”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 13, — That Bill C-9, in Clause 13, be amended by replacing, in the French version, line 16 on page 16 with the following:

“sable veille à la tenue d'une consultation publique sur les”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 14, — That Bill C-9, in Clause 14, be amended by replacing, in the French version, line 42 on page 17 with the following:

“susceptible ou non, compte tenu de la mise en”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 15, — That Bill C-9, in Clause 14, be amended

(a) by replacing, in the English version, line 7 on page 18 with the following:

“(2) Before issuing the environmental assess-” (b) by adding after line 16 on page 18 the following:

“(3) The Minister shall not issue the environmental assessment decision statement before the 30th day after the inclusion on the Internet site of

(a) notice of the commencement of the environmental assessment;

(b) a description of the scope of the project;

(c) where the Minister, under paragraph 21.1(1)(a), refers a project to the responsible authority to continue a comprehensive study,

(i) notice of the Minister's decision to so refer the project, and

(ii) a description of the factors to be taken into consideration in the environmental assessment and of the scope of those factors or an indication of how such a description may be obtained; and

(d) the comprehensive study report that is to be taken into consideration by a responsible authority in making its decision under subsection 37(1) or a description of how a copy of the report may be obtained.”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 16, — That Bill C-9, in Clause 18, be amended by replacing, in the French version, lines 33 to 41 on page 20 with the following:

c) dans le cas où l'autorité responsable donne, au titre du paragraphe 18(3), la possibilité au public de participer à l'examen préalable, la description des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 13, — Que le projet de loi C-9, à l'article 13, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 16, page 16, de ce qui suit :

« sable veille à la tenue d'une consultation publique sur les »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 14, — Que le projet de loi C-9, à l'article 14, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 42, page 17, de ce qui suit :

« susceptible ou non, compte tenu de la mise en »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 15, — Que le projet de loi C-9, à l'article 14, soit modifié

a) par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 7, page 18, de ce qui suit :

« (2) Before issuing the environmental assess- »b) par adjonction, après la ligne 15, page 18, de ce qui suit :

« (3) Le ministre ne peut faire la déclaration avant le trentième jour suivant la date à laquelle les documents suivants sont versés au site Internet :

a) l'avis du début de l'évaluation environnementale;

b) la description de la portée du projet;

c) dans le cas où il renvoie, au titre de l'alinéa 21.1(1)a), le projet à l'autorité responsable pour qu'elle poursuive l'étude approfondie :

(i) l'avis de sa décision de renvoyer le projet,

(ii) la description des éléments à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la portée de ceux-ci ou une indication de la façon d'obtenir copie de cette description;

d) le rapport de l'étude approfondie sur lequel se fonde la décision de l'autorité responsable au titre du paragraphe 37 (1), ou une indication de la façon d'en obtenir copie. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 16, — Que le projet de loi C-9, à l'article 18, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 33 à 41, page 20, de ce qui suit :

“(3) L'autorité responsable qui prend la décision visée à l'alinéa (1)b) à l'égard d'un projet est tenue de publier un avis de cette décision dans le registre, et aucune attribution conférée sous le régime de toute autre loi fédérale ou de ses règlements ne peut être exercée de façon à permettre la mise en oeuvre, en tout ou en partie, du projet.”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 17, — That Bill C-9, in Clause 18, be amended by adding after line 47 on page 20 the following:

“(4) A responsible authority shall not take any course of action under subsection (1) before the 30th day after the report submitted by a mediator or a review panel or a summary of it has been included on the Internet site in accordance with paragraph 55.1(2)(p).”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 18, — That Bill C-9, in Clause 19, be amended by replacing, in the English version, line 26 on page 21 with the following:

“ment measures or for improving the quality”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 19, — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by replacing, in the English version, lines 16 and 17 on page 26 with the following:

“study, the federal environmental assessment coordinator and, in any other case, the”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 20, — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by replacing line 18 on page 26 with the following:

“Agency shall ensure that a copy of any”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 21, — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by replacing lines 37 to 40 on page 28 with the following:

“the Internet site;”

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 22, — That Bill C-9, in Clause 26, be amended by adding after line 25 on page 29 the following:

“(3) A screening report referred to in paragraph 55.1(2)(k) or a description of how a copy of it may be obtained shall be included in the Internet site not later than the decision referred to in paragraph 55.1(2)(r) that is based on the report, unless otherwise authorized by the Agency.”

« (3) L'autorité responsable qui prend la décision visée à l'alinéa (1)b) à l'égard d'un projet est tenue de publier un avis de cette décision dans le registre, et aucune attribution conférée sous le régime de toute autre loi fédérale ou de ses règlements ne peut être exercée de façon à permettre la mise en oeuvre, en tout ou en partie, du projet. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 17, — Que le projet de loi C-9, à l'article 18, soit modifié par adjonction, après la ligne 41, page 20, de ce qui suit :

« (4) L'autorité responsable ne peut prendre une décision dans le cadre du paragraphe (1) avant le trentième jour suivant le versement du rapport du médiateur ou de la commission, ou un résumé du rapport, au site Internet conformément à l'alinéa 55.1(2)p). »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 18, — Que le projet de loi C-9, à l'article 19, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, à la ligne 26, page 21, de ce qui suit :

« ment measures or for improving the quality »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 19, — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 16 et 17, page 26, de ce qui suit :

« study, the federal environmental assessment coordinator and, in any other case, the »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 20, — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 18 et 19, page 26, de ce qui suit :

« demande et en temps opportun, une copie de tout tel document. »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 21, — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 41 à 44, page 28, de ce qui suit :

« vent être versés au site Internet; »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 22, — Que le projet de loi C-9, à l'article 26, soit modifié par adjonction, après la ligne 26, page 29, de ce qui suit :

« (3) Sauf autorisation contraire de l'Agence, le rapport d'examen préalable ou de l'étude approfondie visé à l'alinéa 55.1(2)k) — ou une indication de la façon d'en obtenir copie — doit être versé au site Internet avant la décision connexe visée à l'alinéa 55.1(2)r) ou en même temps qu'elle. »

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 23, — That Bill C-9, in Clause 28, be amended by replacing, in the French version, line 46 on page 31 with the following:

« sous le régime de la présente loi que l'Agence »

Mr. Easter (Solicitor General of Canada) for Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), moved Motion No. 24, — That Bill C-9, in Clause 30, be amended by replacing, in the French version, line 10 on page 34 with the following:

“domanial visée à l'alinéa a) de la définition de ce terme au”

Debate arose on the motions in Group No. 1.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Bachand (Saint-Jean), seconded by Ms. Girard-Bujold (Jonquière), moved, — That, in the opinion of this House, the government should make available to Members a support fund for community activities in each of their ridings. (*Private Members' Business M-393*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 93, the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by Mr. Easter (Solicitor General of Canada) — Report on the use of electronic surveillance for the year 2001, pursuant to the Criminal Code, R.S. 1985, c. C-46, sbs. 195(4). — Sessional Paper No. 8560-372-510-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights*)

PETITIONS FILED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 36, a petition certified correct by the Clerk of Petitions was filed as follows:

— by Mr. Lee (Scarborough—Rouge River), one concerning the Canada Post Corporation (No. 372-1417).

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:30 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 23, — Que le projet de loi C-9, à l'article 28, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 46, page 31, de ce qui suit :

« sous le régime de la présente loi que l'Agence »

M. Easter (solliciteur général du Canada), au nom de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), propose la motion n° 24, — Que le projet de loi C-9, à l'article 30, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 10, page 34, de ce qui suit :

« domanial visée à l'alinéa a) de la définition de ce terme au »

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 1.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Bachand (Saint-Jean), appuyé par M^{me} Girard-Bujold (Jonquière), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre à la disposition des députés un fonds d'appui aux activités communautaires pour chacune de leur circonscription. (*Affaires émanant des députés M-393*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Easter (solliciteur général du Canada) — Rapport sur la surveillance électronique pour l'année 2001, conformément au Code criminel, L.R. 1985, ch. C-46, par. 195(4). — Document parlementaire n° 8560-372-510-01. (*Conformément à l'article 32 (5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne*)

PÉTITIONS DÉPOSÉES AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions est déposée :

— par M. Lee (Scarborough—Rouge River), une au sujet de la Société canadienne des postes (n° 372-1417).

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18 h 30, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:41 p.m., the Acting Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24 (1).

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 41, le Président suppléant ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24 (1) du Règlement.